

Bulletin d'inscription

Journée **Bien être** au **Naturel** - Dimanche 7 septembre 2025

L'inscription ne sera considérée comme définitive qu'à réception du règlement de l'emplacement + chèque de caution.

Si votre candidature est retenue, un e-mail vous sera adressé pour confirmation inscription définitive.

Pour l'étude de votre dossier, merci de compléter ci-dessous et de joindre impérativement :

- dossier de préinscription rempli et signé + règlement du marché
- attestation d'activité professionnelle attestant votre statut artisan, producteur, Kbis, RM...
- attestation d'assurance responsabilité civile couvrant la date de l'évènement
- par mail 3 photos de votre stand + produits
- chèque caution 130€ + Chèque de participation à l'ordre de REGIE Montbrun les Bains**
- Pour les restaurateurs : photocopie HACCP + formulaire à compléter

Nom de l'entreprise :

Nom, Prénom.....

Adresse.....

Téléphone@.....

Site internet / facebook :

Vous êtes : Producteur Artisan Revendeur Restaurateur

Type de produits (mention obligatoire) :

.....

.....

.....

Démonstration et transmission du savoir-faire seront appréciées.

Que proposez-vous ? Avec quels moyens ? (Animation / matériel pédagogique, ...)

.....

.....

Pour la promotion sur notre site internet, merci de nous décrire votre activité de façon attractive.

.....

.....

.....

.....

TARIFS EMPLACEMENTS : 13 € le mètre linéaire

Forfait Électricité : 15€ (500w) – 20€ (1000w) – 25€ (1500w) – 30€ (2000w) – 40€ (3000w)

STAND : LONGUEUR PROFONDEUR HAUTEUR :

Puissance appareils électriques : Watts – pensez à votre enrouleur !

L'installation se fera de 7h à 8h30. Il vous sera attribué à ce moment-là un N° de stand.

En cas de mauvais temps, la manifestation sera maintenue.

Attention : toute inscription signifie que vous avez lu et accepté le règlement de la manifestation

Journée **Bien être** au **Naturel** - Dimanche 7 septembre 2025

Règlement du marché

Préambule

La Mairie de MONTBRUN-LES-BAINS, ci-après dénommé « l'organisateur », organise le 1er Dimanche de Septembre, une manifestation intitulée « Journée Bien-Être au Naturel ». Le présent règlement définit les modalités de participation liées à cette manifestation.

Inscriptions & Admissions

Sont admis à participer les personnes présentant des produits, informations et services suivants :

- **Plantes** (médicinales, aromatiques ou à parfum)
- **Bien-être, environnement**
- **Énergies et matériaux renouvelables**, et de l'écohabitat
- **Agriculture** et de l'**alimentation biologique, artisanat traditionnel** et local.

La demande d'inscription doit être accompagnée de la liste des produits exposés ou vendus, un justificatif attestant de l'existence juridique de l'exposant (**K-bis, RC RM, etc...**), copie **assurance responsabilité civile professionnelle**, un **chèque de caution de 130€ + 1 chèque pour l'emplacement de votre stand à établir à l'ordre : REGIE de MONTBRUN-LES-BAINS**.

Chaque exposant est tenu de joindre les pièces citées accompagnées du bulletin d'inscription et du présent règlement dûment signé et approuvé.

Les demandes seront **adressées à la Bibliothèque Municipale - 15 rue l'Autin 26570 Montbrun les Bains**. Elles seront examinées par l'organisation qui se prononcera de façon définitive.

Tout dossier incomplet entraîne l'annulation de plein droit de l'inscription.

Les frais de participation ne sont encaissés qu'après la manifestation, les chèques de caution et une facture sont restitués le jour de la manifestation.

L'organisation se réserve le droit de refuser certains exposants. Cette décision sera notifiée aux intéressés et les chèques renvoyés ou détruits. Il est interdit aux exposants de céder ou de sous-louer tout ou partie du stand sans autorisation préalable de l'organisateur, et ce, même à titre gracieux. L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants dans la même catégorie d'activités ou de produits.

Annulation

L'organisateur accepte toute annulation par l'exposant, avant le samedi 30 août. Dans ce cas, les sommes versées seront intégralement remboursées. Au-delà du terme fixé ci-dessus, les sommes (inscription + caution) resteront acquises à l'organisateur à titre de dédommagement, sauf en cas de force majeure.

Obligations de l'exposant

Pour les produits biologiques, les certificats doivent être visibles sur les stands. Dans le cas où les produits vendus ne correspondraient pas à la certification biologique, il sera demandé à l'exposant concerné de les retirer du stand. L'exposant s'engage à présenter uniquement les produits ou services qu'il a détaillés dans la demande d'admission et pour lesquels il a été admis.

Droit à l'image

Le participant déclare céder, pour le monde entier, à titre non exclusif, à titre gracieux et pour une durée illimitée les droits de reproduire, adapter, modifier et diffuser les photographies/images sur lesquelles il détient un droit à l'image ou le pouvoir d'exercer un tel droit, par tout moyen, numérique et sur tout support, dans le domaine d'activité concerné : pour la promo des événements.

Électricité : L'attribution des prises électriques est limitée en fonction du nombre et de la puissance disponible. Il est interdit de se brancher sur une autre prise que la sienne ou de se raccorder sur un rouleau appartenant à un autre exposant. Prévoir enrouleur de 50 m.

Stand - Les emplacements ne sont pas couverts. A charge pour l'exposant de protéger son matériel contre les intempéries. Les participants doivent apporter leur propre matériel d'exposition ainsi qu'un enrouleur électrique 50m, si besoin d'électricité. Le plan et la répartition des stands sont établis par l'organisateur qui reste seul juge de déterminer pour chaque exposant le(s) stand(s) et l'emplacement qui lui seront affectés.

Aucune réclamation ne sera prise en compte lors de l'arrivée des exposants. Les exposants seront placés le dimanche matin de 7h à 8h30. Les emplacements devront être débarrassés de tous produits, matériels et déchets le dimanche à 20h au plus tard. Les exposants s'engagent à être présents à leur stand **pendant toute la durée d'ouverture** du marché. Tout emplacement laissé vacant à 9h le dimanche sera considéré libre et pourra être réattribué.

Les véhicules des exposants doivent impérativement être évacués du lieu de foire pendant les heures de vente et doivent être garés pendant l'installation au parking exposants.

Horaires d'ouverture au public - marché ouvert à tous, entrée gratuite de 10h à 18h30.

Emballages et déchets

Les exposants s'engagent à participer au tri sélectif de leurs déchets et à laisser leur emplacement propre après leur départ (containers de tri entrée exposants). Ils s'engagent à utiliser des emballages recyclables, biodégradables (**sacs, gobelets, couverts ...**) - **Le plastique sera proscrit.**

Toutes les dégradations causées aux bâtiments, arbres, installations publiques seront évaluées par les services techniques de la commune et mises à la charge de l'exposant.

Les exposants s'engagent à respecter la réglementation en vigueur, en particulier, les règles concernant l'information et l'affichage des prix en euros.

Les exposants restauration doivent obligatoirement être en règle avec les normes d'hygiène et conservation des produits et obligatoirement remplir le formulaire « prestation restauration ».

Assurances

L'organisateur souscrit une assurance à responsabilité civile professionnelle. L'organisateur ne saurait être tenu responsable des préjudices causés par les produits vendus mais également en cas de vol, perte et d'altération pendant la durée de la manifestation.

Cas de force majeure

Dans le cas où, pour une raison de force majeure telle que définie en droit français, la manifestation ne devait pas avoir lieu, les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité ou dédommagement aux organisateurs.

Je soussigné déclare avoir pris connaissance du présent règlement et accepte d'y adhérer.

Fait à Le

Signature

Précédée de la mention lu et approuvé.

**Pour toutes questions, n'hésitez pas à me contacter : 04 75 28 82 98 – Isabelle
bibliotheque@montbrunlesbains.com**